

TAMTAM

L'INFO CFDT UES ATOS INTEGRATION – mai 2013

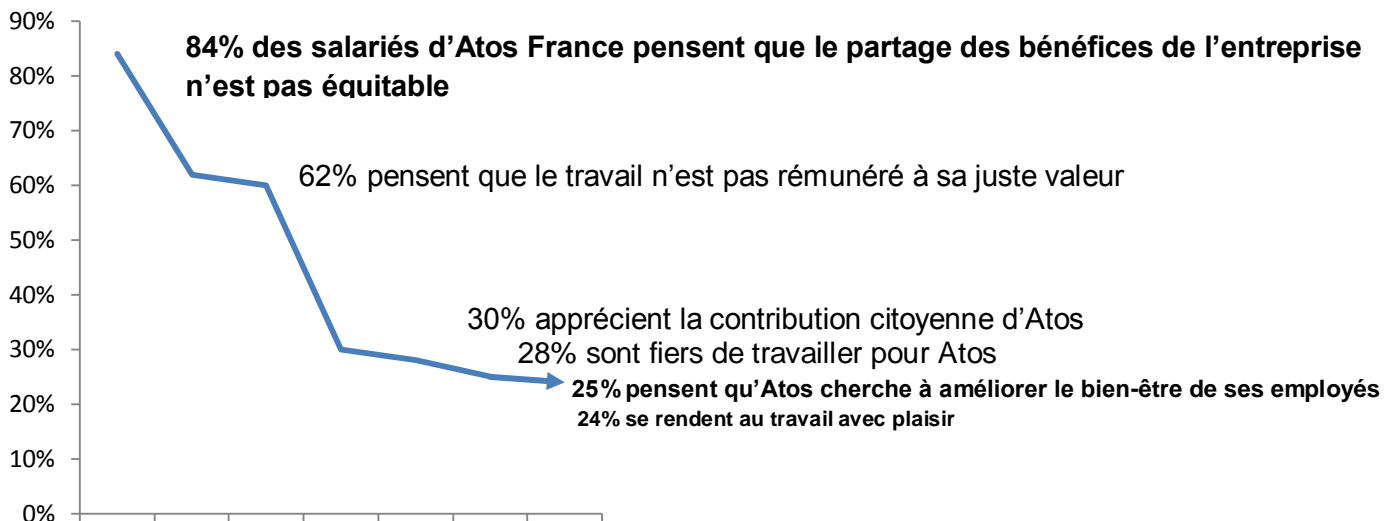
Pour les salariés

**ZERO MAIL
ZERO AUGMENTATION
ZERO NEGOCIATION
ZERO MOTIVATION !!!**

Pour les actionnaires

**AUGMENTATION
DE DIVIDENDES :
+ 20% en 2013**

ZERO MOTIVATION ? L'enquête **Great Place to Work** est tellement révélatrice que la direction refuse la diffusion des résultats à l'ensemble des salariés. L'enquête s'est effectuée du **9 au 26 octobre 2012** et a visé 9960 personnes. 6925 salariés ont répondu, soit un **taux de retour de 70%** pour la GBU FRANCE. Quelques résultats significatifs que la direction refuse de diffuser :



(Chiffres annoncés par la direction lors de la réunion du comité de groupe du 19 février 2013)



Ces **résultats catastrophiques** amènent la direction à mettre en place un **plan d'actions, élaboré en cercle fermé, écartant les représentants des salariés** : zéro email et réseaux sociaux d'entreprise, Bring Your Own Device, BioMouv', My Career, les comités d'animation site, President's Club France, Accolade, Success Story Award, Client First à toutes les sauces, semaine Well Being at Work, Family day, etc. **Ces vieilles recettes (décisions unilatérales) relèvent à la fois d'un relent de paternalisme d'un autre âge et du formatage des salariés dans la marche forcenée vers la performance au détriment de la qualité du travail lui-même.**

Le médecin du Travail

coordinateur du service santé au travail d'Atos a refusé de minimiser la souffrance au travail des salariés en limitant le nombre des alertes. Subissant menaces et pressions de la part de la direction, elle est actuellement en arrêt de travail pour ... Souffrance au travail !!

Seul le respect des représentants du personnel et des **objectifs partagés permettront d'apporter des réponses efficaces en matière de qualité de vie au travail. Ce qui conduira automatiquement à de meilleurs résultats économiques pour l'entreprise.**

ZERO NEGOCIATION ZERO AUGMENTATION

Malgré le résultat de l'enquête (voir ci-dessus), lors des négociations des NAO la direction a fait preuve d'un autisme permanent aux propositions syndicales.

AUCUNE ÉCOUTE, AUCUN COMPROMIS POSSIBLE. ZÉRO RÉPONSE !!!

Nous déplorons le fait que les salaires ne soient plus fixés en fonction de la contribution des salariés mais de la rentabilité attendue, toujours plus élevée et du pilotage financier toujours plus strict. La Cfdt a fait un rappel à la loi à la direction pour connaître le montant du budget pour les augmentations individuelles qu'elle refuse de communiquer.

Les principales revendications salariales de la Cfdt dès le 1^{er} janvier 2013:

- Compensation de l'inflation: augmentation générales: 650€ annuels pour chaque salarié dont le salaire mensuel est \leq 6172€ (2 fois le PMSS).
- **Revalorisation des salaires de tous les salariés qui n'ont pas reçu d'augmentation individuelle depuis 3 ans ou plus.**
- Application d'une qualification Syntec minimale pour chaque niveau GCM et une durée maximale de positionnement dans chaque position Syntec.
- **Sortie de la prime de vacances de l'assiette de calcul du salaire pour la vérification du Salaire Minimum Conventionnel Syntec.**
- Revalorisation des frais de déplacements, de la subvention repas, des tickets restaurants et des astreintes.
- **Maintien du salaire pour le congé Accompagnement d'une personne en fin de vie et le congé de présence parentale.**
- **Aide de l'entreprise pour le congé de solidarité internationale (CSI)**
- **Temps partiels : cotisation et acquisition de points retraites.** Mise en place d'une surcotisation volontaire en vue de maintenir une cotisation à 100% pour tous les temps partiels dont le package est \leq 6172€ mensuels (2 fois le PMSS).

Pour plus de détails consultez notre site :

http://www.cfdtatosintegration.fr/?page_id=435

Parce qu'il nous reste du jus !



Nous nous mobilisons pour l'augmentation de nos salaires!

Vous souhaitez réagir à la politique salariale de la direction ?

Comme 800 de vos collègues, signez la LETTRE OUVERTE AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS D'ATOS :

http://www.petitions24.net/signatures/lettre_ouverte_au_ca_et_aux_dirigeants_atos/

Prime de vacances, 12^e et 13^e mois

La direction répond favorablement aux demandes de passage des rémunérations de 13 mois à 12 mois en y ajoutant la prime de vacances (au prorata du temps passé à partir de la modification).

En effet la prime de vacances ne peut être comprise dans un 13^{ème} mois, la direction essaye de se mettre en conformité avec la loi mais elle ne va pas jusqu'au bout de la démarche : la prime est due à tous les salariés présents.

Cette décision a-t-elle aussi un lien avec la revendication de la Cfdt : **sortie de la prime de vacances de l'assiette de calcul du salaire pour la vérification du Salaire Minimum Conventionnel Syntec ?**

**Vous souhaitez plus d'infos sur ce sujet ?
Contactez vos élus Cfdt**



Vos délégués syndicaux Cfdt : Dominique Bellot (Bezons), François Borja (Villeurbanne), Philippe Carré (Bezons), Didier Deplancke (Grenoble), Dominique Deraï (Sophia), Edith Farinaud (Bezons), Pierre Jean (Toulouse), Carine Jérôme (Pessac), Christiane Longan (Nantes), Robert Tarento (Bezons).

Vous souhaitez adhérer à la Cfdt ou simplement nous contacter ?

cfdt-integration@atos.net

Plus d'infos : [INTRANET CFDT ATOS](#) et www.cfdtatosintegration.fr